



CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DE LA FEDERATION FRANCAISE MOTONAUTIQUE

La Charte d'éthique et de déontologie de la Fédération Française Motonautique s'inscrit dans l'esprit de celle adoptée par l'Assemblée Générale du CNOSEF visant à définir l'éthique du sport et fixant les principes déontologiques applicables aux acteurs : « La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même... ».

Le Motonautisme, comme dans toutes les activités physiques et sportives, de loisir ou de compétition, fait référence aux valeurs d'éthique et à l'esprit sportif qui favorisent l'expression de ce sport.

Ces valeurs ont pour socle une pratique respectueuse des règles morales et déontologiques qui définissent l'ensemble des principes fondamentaux à la base de nos pratiques sportives et du développement du motonautisme.

Les valeurs du motonautisme font appel aux vertus humaines de bienveillance, de respect, à l'esprit sportif, aux valeurs du sport et à la réflexion nécessaire à la responsabilisation individuelle et collective pour assurer, dans tous les domaines, la sécurité de chacun en toutes circonstances, ainsi qu'au respect de l'environnement aquatique.

Elles s'inscrivent au cœur de notre engagement comme un levier permettant de favoriser l'investissement de chacun dans une cohésion globale propice à la promotion de notre sport, à son développement, et à la dynamique globale favorable à l'épanouissement de chacun.

La dimension particulière du Motonautisme et de ses exigences requiert la mise en place d'une charte éthique et déontologique permettant de garantir le respect des réglementations institutionnelles en conformité avec ses activités et avec intégrité.

Cette charte fait référence aux valeurs éthiques fondamentales qui doivent guider les pratiques et les conduites de toutes les personnes impliquées à tous les niveaux du dispositif fédéral, en inspirant leurs actions au quotidien, avec probité et sans discrimination.

Elle se veut conforme aux dispositions de la Charte d'éthique et de déontologie du sport français et ne constitue pas en soi un règlement disciplinaire.

Les instances fédérales pourront, néanmoins, s'y référer pour motiver les mesures spécifiques qu'elles adoptent.

Le Motonautisme est une activité aquatique qui se pratique dans un élément naturel et parfois fragile. La Fédération Française Motonautique et tous les acteurs du motonautisme doivent toujours avoir à l'esprit la protection et la préservation de tous ces éléments naturels.

Sur ce dernier point, le motonautisme s'inscrit dans le cadre du respect et de la préservation de la faune et de la flore aquatique et plus généralement de l'écologie marine et sous-marine.

La Fédération Française Motonautique rejoint le CNOSF lorsqu'il indique que l'éthique et la déontologie ont une fonction préventive : il s'agit de définir les valeurs fondamentales du sport et des principes de bonne conduite constituant un guide d'action pour les intéressés.

La charte ne doit pas être conçue comme un recueil fermé, ayant la prétention de fixer de manière définitive et exhaustive des règles impératives. Exprimant des valeurs fondamentales, elle doit pouvoir s'enrichir de principes nouveaux avec l'évolution des mœurs et de la société et conserver la forme d'un document de référence pour le choix d'un comportement en adéquation avec les principes retenus.

Par cette Charte d'éthique, la Fédération Française Motonautique manifeste sa volonté de transmettre ses valeurs, ses règles morales et l'esprit sportif qu'il convient de s'approprier en rejoignant notre sport dès le plus jeune âge.

La Fédération Française Motonautique entend motiver tous ses acteurs à développer des valeurs humanistes dans notamment la recherche médicale, le soutien social, l'aide aux personnes atteintes de maladie ou de handicap, ...

L'adhésion de tous les acteurs du sport de toutes nos structures s'inscrit en lien avec les valeurs universelles du sport et implique l'acceptation et le respect de tous les principes qui s'y rattachent. Tous les acteurs intervenant de loin ou de près dans le motonautisme doivent veiller au respect des principes édictés dans ce document.

I – L'ESPRIT SPORTIF ET LES VALEURS DU SPORT

Le code du sport dans son article L.100-1 dispose que « *Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général* ».

Le sport favorise ainsi l'expression des vertus humaines, qui constituent le socle d'une pratique éthique et sereine des activités physiques et sportives, en compétition comme en loisir.

Le concept et la pratique du sport sont donc directement liés à des valeurs ; les adopter c'est avoir l'esprit sportif.

Déployées lors de la pratique du sport ou hors du champ des activités physiques et sportives, ces valeurs sont un facteur important de santé, d'équilibre physique et mental, d'épanouissement et d'éducation.

Appliquées en société, les valeurs du sport sont un levier pour favoriser la cohésion sociale et le « *bien vivre ensemble* ». Ces valeurs doivent être définies, propagées et défendues.

C'est une responsabilité tant des pratiquants que des institutions sportives et publiques qui organisent, encadrent ou régissent la pratique du sport. Pour diffuser, faire respecter et donner une portée à ces valeurs, chacun doit prendre conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi-même.

Principe 1.1.

Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques
- Être honnête, intègre et loyal
- Être solidaire, altruiste et fraternel
- Être tolérant
- Être poli et courtois

C'est aussi :

- Harmoniser notre culture de la compétition et du loisir tout en favorisant l'accès à l'excellence sportive dans un esprit de respect mutuel et de saine compétition au sein de nos associations.
- Valoriser l'esprit d'équipe et l'échange d'expérience avec le partage des connaissances et la transmission des savoir-faire.
- Respecter ses pairs dans un esprit de coopération, d'entraide et de solidarité.
- Préserver sa santé et celle des autres par la prévention des risques sanitaires, de la prise de risques inappropriés, des conduites addictives et de la lutte contre le dopage.
- Enseigner notre sport au travers de son aspect environnemental comme un outil clé de formation et d'éducation qui contribue à façonner notre manière d'être et de bien vivre ensemble.
- Le Motonautisme et sa pratique permettent d'apprendre les éléments naturels, à anticiper le risque, de le mesurer et de le maîtriser pour l'utiliser comme valeur positive et enrichissante dans la vie quotidienne.

Principe 1.2.

Les valeurs fondamentales du motonautisme sont :

- D'être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline
- De favoriser l'égalité des chances
- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport
- De refuser toute forme de discrimination
- De respecter l'environnement marin et sous-marin

Principe 1.3.

L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus

Les valeurs du sport doivent guider la pratique sportive et l'investissement de chacun dans le sport. Le respect des valeurs du sport suppose de permettre au plus grand nombre, en premier lieu les pratiquants sportifs, de connaître et de comprendre ces valeurs. La réalisation de cet objectif nécessite de dispenser des actions de formation, à tout le moins, d'information, adéquates auprès des publics identifiés : licenciés des fédérations sportives, écoliers, collégiens, lycéens, etc.

II- LA DEONTOLOGIE – LES DEVOIRS DES ACTEURS DU SPORT

Tous ceux qui font du sport, en compétition ou en loisir, et tous ceux qui l'encadrent ont comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles ils en sont venus à pratiquer ou à encadrer.

Cette responsabilité n'est pas seulement celle du champion, mais celle de tous les pratiquants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants et en définitive de tous les acteurs du sport.

La valeur de l'exemple est considérable, dans un sens positif comme négatif. Faire du sport, quel que soit le niveau, comme occuper des responsabilités au sein d'une organisation sportive, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, à des règles éthiques et déontologiques. Toute attitude inappropriée rejaillit sur les partenaires, les adversaires, l'encadrement, l'entourage et soi-même.

Principe 2.1 : Se conformer aux règles de l'épreuve sportive

L'activité sportive implique l'élaboration des règles de compétition et de règlements sportifs qui définissent les conditions des différentes épreuves et de réalisation de la performance.

La pérennité de l'activité sportive et l'intérêt que les pratiquants et le public y portent, qui reposent sur l'égalité des chances et l'équité entre les participants, nécessitent que l'ensemble de ces règles et règlements soit appliqué et respecté.

Le respect de la règle sportive est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du sport serait impossible.

MISE EN APPLICATION DU PRINCIPE :

- La règle d'une épreuve doit être admise et appliquée, avec loyauté et fair-play, en toutes circonstances, ce qui suppose notamment de ne pas essayer de la contourner ou d'en tirer un profit indu.
- Les pratiquants doivent connaître ces règles. c'est la condition indispensable pour pouvoir s'y conformer. Les dirigeants d'associations et de tous les centres nautiques ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter la règle, dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique.

- Cet enseignement qui doit mettre en valeur la raison d'être des règles de n'importe quelle épreuve peut opportunément être accompli lors des entraînements, de façon ludique et pragmatique.
- L'enseignement des règles ne doit pas cependant se limiter à une présentation générale des principes du sport lors de l'initiation à la pratique sportive ; il doit être une préoccupation constante des dirigeants et pratiquants, tout au long de l'exercice de cette pratique et devrait justifier l'instauration de sessions régulières de sensibilisation au respect des règles.
- Les dirigeants de la fédération ont pour mission :
 - d'édicter la règle,
 - de l'adapter afin qu'elle soit conforme aux besoins des pratiquants et qu'elle les protège,
 - de la faire respecter de façon appropriée et mesurée

Principe 2.2. :

Respecter tous les acteurs de la compétition : Partenaires, adversaires, arbitres et officiels, éducateurs et entraîneurs, dirigeants, organisateurs

La compétition est synonyme d'opposition et de combativité.

Mais une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la courtoisie et le respect mutuel, sans agressivité.

Adversaires et partenaires, éducateurs ou dirigeants, arbitres et officiels, organisateurs, responsables des installations remplissent tous une fonction indispensable au bon déroulement de la compétition ou de l'espace de loisirs.

Leur action doit être également respectée.

Celle-ci ne doit jamais être dévalorisée, mais plutôt être mise en valeur au moyen d'actions appropriées.

MISE EN APPLICATION DU PRINCIPE :

- Chaque acteur intervenant dans une activité motonautique doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux.
- Chaque acteur doit alors s'interdire de formuler des critiques, injures ou moqueries à l'égard d'un autre acteur de la compétition.
- Chaque acteur doit s'interdire de dénigrer un autre acteur de la compétition et, entre autres, son organisateur

- Chaque acteur doit entreprendre une démarche de discussion et de conciliation avec un acteur de la compétition en cas de différend
- Il doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse, sur ou en dehors des aires de compétition ou de loisir, peut avoir à son égard et à l'encontre des autres acteurs, de la compétition et de la discipline
- Il doit avoir encore conscience que seul ou en équipe, un comportement irrespectueux des règles de bonne conduite peut nuire à l'image du motonautisme, aux autres acteurs de la compétition, à l'organisateur et aux différents partenaires.
- Les éducateurs, les entraîneurs et les dirigeants ont un rôle essentiel à jouer pour le déroulement serein des manifestations sportives.
- Ils doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu les sportifs.
- Que la pratique du motonautisme soit individuelle ou en équipe, chacun doit conserver durant le déroulement des oppositions sportives une attitude respectueuse et de fair-play.
- Ils doivent veiller à la bonne application des messages et des recommandations des entraîneurs, notamment sur l'attitude à adopter.
- Les champions doivent avoir conscience de l'impact de leur image, de leurs gestes ou paroles auprès des individus et en particulier des plus jeunes.
- Ils doivent adopter en compétition, en public et devant les médias une attitude exemplaire.

Il convient d'instituer, au besoin, des protocoles avant, pendant et à l'issue des rencontres sportives et durant les entraînements incitant à la courtoisie et permettant de mettre en valeur le rôle de chacun des acteurs.

Les commissions fédérales doivent contribuer à valoriser l'importance du respect mutuel entre les acteurs du jeu par le prononcé de mesures éducatives ou pédagogiques adéquates à l'encontre de ceux qui méconnaîtraient ces règles de comportement.

Principe 2.3. : **Se respecter soi-même**

Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même.

Cette notion pourrait être définie par le fait de rechercher la confiance en soi, en ses capacités, d'être fidèle à ses convictions, de conserver sa liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, de protéger son corps et son esprit.

MISE EN APPLICATION DU PRINCIPE

Pour parvenir à se respecter, chaque acteur du sport doit notamment veiller à :

- soigner son apparence, sa tenue, son langage ;
- ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi ;
- ne pas attenter à son intégrité physique et morale, en s'imposant un niveau d'exigence ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entraînement que ni le corps ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée ;
- ne pas utiliser de produits interdits ayant pour effet d'améliorer les performances au détriment de sa santé.

Principe 2.4 : **Respecter les décisions de l'officiel**

L'officiel (quel que soit le terme qu'on lui donne) est le directeur de l'épreuve.

L'officiel est le garant de l'application de la règle et à ce titre, il remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de compétition.

Il peut commettre des erreurs d'appréciation (tout comme le pratiquant) qui doivent impérativement être admises comme des aléas de la compétition sportive.

Celles-ci ne doivent pas être discutées et ne doivent évidemment jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes. Respecter les décisions de l'officiel est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions et, plus largement, à la bonne image de la discipline.

De plus, l'arbitre est un acteur du sport à part entière et il doit être perçu de cette façon. Il est un membre des institutions sportives dont il fait partie intégrante.

MISE EN APPLICATION DU PRINCIPE :

- Chaque pratiquant quel que soit son niveau, chaque dirigeant, chaque responsable sportif, doit s'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des officiels, ce qui implique de ne jamais contester leurs décisions par les gestes ou la parole, ni de dénigrer leurs performances en public.
- Les organisateurs de compétitions et les dirigeants de clubs doivent protéger la fonction d'officiel. Il leur appartient, de façon permanente, de favoriser par toute action appropriée (protocoles d'avant-compétition ou d'après-compétition, activités ludiques lors des entraînements, etc.) la compréhension par les pratiquants du rôle de ou des officiels.

→ Parallèlement, l'officiel doit faire les efforts nécessaires pour être et demeurer compétent, exemplaire et juste. C'est à cette condition que la fonction d'officiel sera reconnue et respectée à sa juste valeur.

Principe n° 2.5 :
S'interdire toute forme de violence et de tricherie

Les violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, dénigrement, discriminations) mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

À tous les niveaux de pratique, de telles dérives conduisent à rendre le sport inapte à l'accomplissement de ses vertus sociales et éducatives et nuisent à son image et son développement, notamment auprès des plus jeunes.

Le dopage est à la fois la tricherie ultime et une violence contre soi, sa santé et sa dignité.

Tous les acteurs du sport doivent accepter les différences d'ordre physique ou de pensée. Elles sont source d'enrichissement personnel.

Tous les acteurs du sport doivent considérer comme un devoir moral le refus de toute forme de violence et de tricherie.

À titre non exhaustif :

- les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence ;
- les discriminations par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques ;
- les attitudes racistes, homophobes ou xénophobes ;
- les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat, le déroulement d'une phase d'une épreuve ou à obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle : simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption, etc. ;
- atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité : vol, effraction, vandalisme, sabotage, détournement de fonds, escroquerie, etc. ;
- toute violence sexuelle aussi minime soit-elle. La Fédération Française Motonautique et tout centre nautique devront porter une attention toute particulière à l'honorabilité des encadrants et à leur comportement notamment vis-à-vis des plus jeunes.
- La Fédération favorise l'égalité entre femmes et hommes dans tous les secteurs placés sous sa responsabilité : sports, instances dirigeantes et autres secteurs.

Les sanctions disciplinaires s'imposent à l'évidence pour réprimer la violence et la tricherie sur et aux abords des espaces de pratique du motonautisme, mais ne constituent pas une fin en soi.

L'approche disciplinaire doit être complétée par une démarche éducative et/ou curative permanente auprès de tous les acteurs du motonautisme.

Principe 2.6 :
Être maître de soi en toutes circonstances

Le motonautisme se conçoit souvent en passion et émotion.

Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité, mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs, qui transforment une qualité en défaut, une valeur en contre-valeur.

Le sport est recherche d'excellence. Si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir.

S'il est légitime d'encourager ses couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

Les sportifs, les entraîneurs et éducateurs, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, territoriaux ou familiaux.

MISE EN APPLICATION DU PRINCIPE :

- Les encadrants ont un rôle considérable à tenir (notamment auprès des plus jeunes) pour diffuser, au soutien d'une attitude exemplaire, un message pour une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et pour un respect très scrupuleux de l'environnement social et matériel.
- Les officiels et les dirigeants ont également un rôle primordial pour éviter tout débordement. Cela nécessite de leur part d'adopter un comportement exemplaire et approprié en toutes circonstances, pour ne pas générer chez ceux qui ne sont pas investis des mêmes responsabilités, des réactions agressives ou violentes dues à l'incompréhension ou le sentiment d'injustice.

III - LES PRINCIPES DIRECTEURS DE L'ACTION DES PARTENAIRES DU MOTONAUTISME

Les partenaires du motonautisme sont tous les acteurs qui gravitent autour des activités motonautiques.

Par leurs actions, ils sont un soutien majeur et indispensable du motonautisme.

Il s'agit de l'entourage, des spectateurs, des médias parfois, des sponsors, des collectivités territoriales.

Les partenaires du sport ont aussi une responsabilité, qui rejoint leurs intérêts, celle de contribuer par leur action à préserver et propager l'esprit sportif et les valeurs du sport.

Les partenaires du sport ont en définitive la même responsabilité éthique que les institutions et les acteurs.

Il leur appartient alors, dans un cadre et selon des règles qui leur sont propres, d'adopter une attitude compatible avec le soutien qu'ils portent au motonautisme ou avec l'apport du motonautisme à leur égard.

1. L'entourage des sportifs et des institutions

Les parents sont les premiers supporters de leurs enfants, mais peuvent parfois adopter un comportement excessif ou inapproprié et susciter alors des réactions violentes ou des débordements. Ils sont aussi des garants de l'esprit sportif et des valeurs du sport. À cet égard, il leur est recommandé de faire preuve de réserve et de recul et de n'employer ni mot, ni attitude déplacée.

2. Les spectateurs

- La compétition sportive est un moment festif et convivial, à laquelle tout le monde doit pouvoir assister sans appréhension.
- Les spectateurs de manifestations motonautiques doivent adopter, en toutes circonstances, une attitude mesurée, pacifique et respectueuse d'autrui. Toutes les formes de violence ou manifestation de haine, par le geste ou la parole, n'ont pas leur place dans une enceinte sportive ou en dehors.
- Les spectateurs sont des éléments intégrés à l'environnement du sport. Ils doivent être respectés par les acteurs de la compétition et pris en considération de manière appropriée par les organisateurs.
- Les « speakers » des enceintes sportives doivent diffuser leurs annonces ou messages avec retenue et ne jamais inciter ni à la violence verbale ou physique, ni à la haine. Par ailleurs, ils ne doivent prendre aucun parti pris pour quelconque compétiteur.

3. Les sponsors, diffuseurs et mécènes

- Le monde économique tient aujourd'hui une place très importante dans le sport et son financement. Le partenaire économique du motonautisme doit adopter un comportement éthique. Il doit s'engager, par ses actions ou dans ses rapports de partenariat avec les institutions sportives, à ne pas instrumentaliser le sport, influencer le déroulement des compétitions ou dénaturer les valeurs du sport.
- Les partenaires économiques devront s'attacher à renforcer la fonction sociale et éducative du motonautisme.
- La promotion d'un sponsor ne doit pas se faire au détriment du sport.

Adoptée en Assemblée Générale Extraordinaire, le samedi 5 décembre 2020